



Y'a t'il un temps pour recuperer les depens suite a un jugement

Par **frederic732**, le **21/05/2013** à **13:24**

Bonjour,

Suite a un divorce qui date de 2004 ou mon ex a ete condamnée aux tords exclusifs et aux depens, j'aimerais savoir svp s'il y'a une durée legale pour demander les emoluments de mon avocat.

Merci pour votre attention

Cordialement , Frédéric